

## **Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2022**

- **Délibération n°2022/48 examinée le 12 septembre 2022 – Présence Verte : Prise en charge du 1<sup>er</sup> mois d'abonnement – Approuvée**
- **Délibération n°2022/49 examinée le 12 septembre 2022 – Décision Modificative n°1 au Budget Chaufferie Bois : Augmentation des crédits au 2138 pour amélioration des performances sur la Chaufferie – Approuvée**
- **Délibération n°2022/50 examinée le 12 septembre 2022 – Décision Modificative n°1 au Budget Communal : Augmentation des crédits au 65737 pour subvention au Budget Chaufferie Bois & Augmentation des crédits au 2313 pour création d'une zone de loisirs – Approuvée**
- **Délibération n°2022/51 examinée le 12 septembre 2022 – Révision de la Tarification Chaufferie Bois – Approuvée**
- **Délibération n°2022/52 examinée le 12 septembre 2022 – Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable : Convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée avec le Syndicat des Eaux de Villers-le-Sec – Approuvée**

DEPARTEMENT  
Haute-Saône**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 12
- votants : 12
- absents : 1
- exclus : 0

Date de convocation :  
06.09.2022Date d'affichage :  
13.09.2022

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frédéric WEBER, Maire

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – THOMASSIN Arnaud – LAHACHE David – DURY Sébastien – CONTET FRANCK – MENAGER Patrick – MOUGENOT Isabelle – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – VIENNET Michel

Absent excusé : FIGARD Sébastien

M. DURY Sébastien a été nommé secrétaire.

**OBJET :**

Présence Verte : Prise en charge du 1<sup>er</sup> mois d'abonnement

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2016/62 en date du 08 septembre 2016 par laquelle le Conseil Municipal acceptait la signature d'un partenariat entre la Commune et l'Association « Présence Verte », via une convention, pour la prise en charge d'une partie des frais de dossier pour chaque nouvel abonné au service de téléassistance. Ainsi, les frais de dossier sont pris en charge en totalité (15 € par la Commune et 16 € par Présence Verte).

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre également en charge le 1<sup>er</sup> mois d'abonnement à ce service.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** cette proposition afin de faire connaître ce système de téléassistance qui permet de contribuer au bien-être des personnes vieillissantes et handicapées sur la Commune en leur permettant de rester le plus longtemps possible chez elles

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.



Le Secrétaire de séance,



70197 Code INSEE	Commune de DAMPIERRE SUR LINOTTE - CHAUFFERIE BOIS 190 Commune	DM 2022
---------------------	---	---------

## DELIBERATION DU Conseil Municipal

### DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	12
VOTES : Contre	0
Pour	12
Date de convocation :	06/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Frédéric WEBER, Maire.

Objet : Augmentation des crédits au 2138 pour amélioration des performances sur la Chaufferie Bois.

Etaient présents : WEBER Frédéric - FIGARD Agnès - BRUN Hubert - GRANGEOT Pierre - THOMASSIN Arnaud - LAHACHE David - DURY Sébastien - CONTET Franck - MENAGER Patrick - MOUGENOT Isabelle - MONNIOTTE-DARGENT Véronique - VIENNET Michel

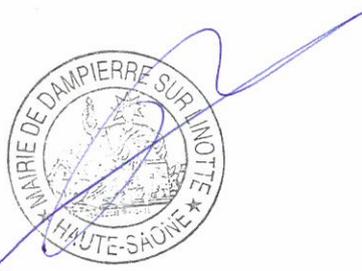
Absent Excusé : FIGARD Sébastien

Secrétaire de séance : DURY Sébastien

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 023 : virement à section investis.		3 000.00 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>3 000.00 €</b>		
R 747 : Subvention communale				3 000.00 €
<b>TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation</b>				<b>3 000.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>3 000.00 €</b>		<b>3 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2138 : autres constructions		3 000.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>3 000.00 €</b>		
R 021 : Virement section exploitation				3 000.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>				<b>3 000.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>3 000.00 €</b>		<b>3 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>6 000.00 €</b>		<b>6 000.00 €</b>

A Dampierre-sur-Linotte, le 13/09/2022.

Le Maire,



Le Secrétaire de séance,

70197 Code INSEE	Commune de DAMPIERRE SUR LINOTTE - BUDGET COMMUNAL 169 Commune	DM 2022
---------------------	---	---------

## DELIBERATION DU Conseil Municipal

### DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	12
VOTES : Contre	0
Pour	12
Date de convocation :	06/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Frédéric WEBER, Maire.

Objet : Augmentation des crédits au 65737 pour subvention au Budget Chauffage Bois - Augmentation des crédits au 2313 pour création d'une zone de loisirs.

Etaient présents : WEBER Frédéric - FIGARD Agnès - BRUN Hubert - GRANGEOT Pierre - THOMASSIN Arnaud - LAHACHE David - DURY Sébastien - CONTET Franck - MENAGER Patrick - MOUGENOT Isabelle - MONNIOTTE-DARGENT Véronique - VIENNET Michel

Absent excusé : FIGARD Sébastien

Secrétaire de séance : DURY Sébastien

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 65737 : Autres EPL		3 000.00 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>3 000.00 €</b>		
R 7022 : Coupes de bois				3 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services</b>				<b>3 000.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>3 000.00 €</b>		<b>3 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2313-24 : Zone des Loisirs		83 000.00 €		
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>83 000.00 €</b>		
R 1327 : Budget communautaire, fonds stru				55 000.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>				<b>55 000.00 €</b>
R 1641 : Emprunts en euros				28 000.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>				<b>28 000.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>83 000.00 €</b>		<b>83 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>86 000.00 €</b>		<b>86 000.00 €</b>

A Dampierre-sur-Linotte, le 13/09/2022.

Le Maire,



Le Secrétaire de séance,

DEPARTEMENT  
Haute-Saône

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 12
- votants : 12
- absents : 1
- exclus : 0

Date de convocation :  
06.09.2022

Date d'affichage :  
13.09.2022

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – THOMASSIN Arnaud – LAHACHE David – DURY Sébastien – CONTET Franck – MOUGENOT Isabelle – VIENNET Jean-Michel - MENAGER Patrick - MONNIOTTE-DARGENT Véronique

Absent : FIGARD Sébastien

M. DURY Sébastien a été nommé secrétaire.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de modifier les tarifs de chauffage provenant de la chaufferie bois.

Ainsi, les tarifs seront modifiés comme suit :

**- Installations de moins de 20 KW :**

- Part variable : 0.07 €/kwh
- Part fixe : Forfait annuel de 290 €

**- Installations de plus de 20 KW :**

- Part variable : 0.140 €/kwh
- Part fixe : 48.50 €/kw

Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Le Secrétaire de séance,

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 12
- votants : 12
- absents : 1
- exclus : 0

Date de convocation :  
06.09.2022

Date d'affichage :  
13.09.2022

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à 20h00,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frédéric WEBER, Maire

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – THOMASSIN Arnaud – LAHACHE David – CONTET Franck – MÉNAGER Patrick – MOUGENOT Isabelle – VIENNET Jean-Michel - DURY Sébastien - MONNIOTTE-DARGENT Véronique

Absent excusé : FIGARD Sébastien

M. DURY Sébastien a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune gère en régie directe la production, l'adduction et la distribution d'eau potable sur son territoire. Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) a, quant à lui, délégué la gestion de ses ouvrages en affermage.

Les ressources des deux collectivités sont mutualisées et traitées au sein d'une même usine d'ultrafiltration.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de faire réaliser une étude diagnostic et un schéma directeur d'alimentation en eau potable, conformément à la réglementation en vigueur.

La réalisation de ce schéma directeur étant indissociable pour les deux collectivités, il serait préférable que la Commune délègue au SIAEP la maîtrise d'ouvrage de ces prestations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ACCEPTTE** que la maîtrise d'ouvrage de ces prestations soit déléguée au SIAEP
- **AUTORISE**, après validation de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée ainsi présentée, Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Le Secrétaire de séance,

**OBJET :**

Schéma Directeur  
d'Alimentation en Eau  
Potable : Convention de  
Maîtrise d'Ouvrage  
Déléguée avec le Syndicat  
des Eaux de Villers-le-Sec